

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 juillet à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à OSMOY-SAINT-VALERY sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Nombre de Membres :

En exercice

: 33

Présents

: 21

7 absents : M. Paillard J-F, M. Leborgne V, M. Carpentier L, Mme Caplet C, Mme Ledue S, M. Grandsire B, M. Boinet O

5 absents excusés : M. Lévêque J, Mme Beuvin I, M. DeChezelles A, M. Robin E, Mme Wattelier N

BAILLEUL NEUVILLE	Mme CARNET CELINE
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN MARYSE
BURES EN BRAY	M. LÉVÊQUE JACKY absent excusé
BURES EN BRAY	M. PAILLARD JEAN FRANÇOIS absent
CLAIS	M. LEBORGNE VINCENT absent
CLAIS	Mme CAMENISCH SABINE
CROIXDALLE	M. MARTEL JEAN-PAUL
CROIXDALLE	M. LEFEBVRE LUC
FREAUVILLE	M. MARTEL CHRISTIAN

FRESNOY FOLNY	M.DEBURE GILBERT
FRESNOY FOLNY	M. CARPENTIER LAURENT absent
FRESNOY FOLNY	Mme CAPLET CORINNE absente
FRESNOY FOLNY	Mme BEUVAIN ISABELLE absente excusée
GRANDCOURT	M. DECHEZELLES ARNAUD absent excusé
GRANDCOURT	M. ROBIN EMMANUEL absent excusé
LONDINIERES	Mme BILOQUET ARMELLE
LONDINIERES	M. DUMOUCHEL JEAN-MARIE
LONDINIERES	Mme MARTEL RÉGINE
LONDINIERES	M. HURARD FRANÇOIS
LONDINIIERES	Mme DEPOIX MARIE-CLAUDE
LONDINIERES	M. ANGER SEBASTIEN
LONDINIERES	Mme WATTELIER NATHALIE absente excusée
OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE
OSMOY SAINT VALERY OSMOY SAINT VALERY	Mme BOURGEOIS MARIE JOSE M. LECLERC DAVID
- Parameter control of the control o	With official and the control of the
OSMOY SAINT VALERY	M. LECLERC DAVID
OSMOY SAINT VALERY PREUSEVILLE	M. LECLERC DAVID M. VASSARD HERVÉ
OSMOY SAINT VALERY PREUSEVILLE PUISENVAL	M. LECLERC DAVID M. VASSARD HERVÉ Mme LEDUE SABINE absente
OSMOY SAINT VALERY PREUSEVILLE PUISENVAL SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. LECLERC DAVID M. VASSARD HERVÉ Mme LEDUE SABINE absente M. PEPIN MARTIAL
OSMOY SAINT VALERY PREUSEVILLE PUISENVAL SAINTE AGATHE ALIERMONT SAINTE AGATHE ALIERMONT	M. LECLERC DAVID M. VASSARD HERVÉ Mme LEDUE SABINE absente M. PEPIN MARTIAL M. MOREL JEAN MARC
OSMOY SAINT VALERY PREUSEVILLE PUISENVAL SAINTE AGATHE ALIERMONT SAINTE AGATHE ALIERMONT SAINT PIERRE DES JONQUIERES	M. LECLERC DAVID M. VASSARD HERVÉ Mme LEDUE SABINE absente M. PEPIN MARTIAL M. MOREL JEAN MARC Mme BILLER BÉNÉDICTE
OSMOY SAINT VALERY PREUSEVILLE PUISENVAL SAINTE AGATHE ALIERMONT SAINTE AGATHE ALIERMONT SAINT PIERRE DES JONQUIERES SMERMESNIL	M. LECLERC DAVID M. VASSARD HERVÉ Mme LEDUE SABINE absente M. PEPIN MARTIAL M. MOREL JEAN MARC Mme BILLER BÉNÉDICTE M. GRANDSIRE BRUNO absent

1. INTERVENTIONS

~ Octobre Rose

Mme Aumont Kelly (Présidente des commerçants de Londinières) et Mme Sabine Michel (Socio-esthéticienne) sont venues présenter le projet de la deuxième édition d'Octobre Rose à Londinières, celle-ci aura lieu le 14 octobre. Une marche de 5Km et une course de 7Km sont prévues, les profits réalisés seront, cette année encore, versés au centre Henri Becquerel et à la Ligue contre le cancer. Une pré-inscription en ligne est possible cette année à compter du 10 juillet. Ceci à pour but de sensibiliser et de prévenir le cancer. En 2022, ce sont deux fois plus de participants présents qu'attendus qui sont venu contribuer aux 387 € reversé à la Ligue contre le cancer et aux 331,50 € reversé au centre Henri Becquerel.

~ SDE76

M. Lecoutey, Directeur du pôle transition énergétique du SDE76, est venu présenter différentes actions possibles à mettre en place pour la transition énergétique, comme les panneaux photovoltaïques, la mobilité ou encore la rénovation énergétique...

2. APPROBATION DU PV

Le dernier PV n'ayant pas été reçu par l'ensemble des conseillers communautaires, il sera approuvé lors de la prochaine réunion.

3. DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2023-050

Le conseil délibère sur le choix des référents déontologues des élus qui seront Mme Sylvia Brunet et M. Arnaud Haquet.

Délibération 2023-051

Le conseil autorise Mme la Présidente à signer la convention de transports afin de continuer le ramassage scolaire.

Délibération 2023-052

Le conseil communautaire a nommé les 4 titulaires et les 4 suppléants au Bassin Versant de l'Yères qui sont :

Titulaires: M. DeChezelles, M. Debure, M. Mobas, Mme Beuvain

Suppléants: M. Grandsire, M. Robin, Mme Ledue, M. Leborgne

Délibération 2023-053

Suite à la candidature retenue, le conseil délibère pour l'embauche de M. Anger Sébastien en tant que DGS à compter du 1^{er} septembre 2023. M. Anger démissionne donc du conseil communautaire et n'a pas participé à ce vote.

Délibération 2023-059

La Communauté de Communes délibère afin que BG Consult effectue l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de la préparation et la mise en place de marché(s) de la collecte et traitement sur la déchetterie

Délibération 2023-054

Le conseil communautaire délibère pour la mise en place de l'IFSE pour tous les agents de la communauté de communes (titulaires et contractuels) à compter du 1er septembre 2023. Le plafond de l'agent est appliqué selon deux fonctions (administrative et technique) et la catégorie de l'emploi.

M. Anger est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Les plafonds sont les suivant :

Fonction administrative	Plafond	Fonction technique	Plafond	
M. Anger Sébastien	9 000	M. Boucher Rodolphe	2 500	
Mme Jourdain Delphine	Delphine 3 000 M. Cajot Nelson		2 500	
Mme Lecointe Justine	3 000	Mme Leroy Brigitte	2 000	

Délibération 2023-055

Le conseil valide pour que le montant du Complément Indemnitaire Annuel s'élève désormais à 330 € et ce pour tous les agents.

M. Anger est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Délibération 2023-056

Le conseil communautaire délibère afin que tous les agents bénéficient de la prévoyance, qui est proratisée au temps de travail, à compter de septembre 2023, celle-ci est prise en charge par la Communauté de Communes.

M. Anger est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Délibération 2023-057

Le conseil délibère pour la suspension du versement de l'IFSE et du CIA de M. Rodolphe Boucher.

Délibération 2023-058

Le conseil autorise Mme la Présidente à signer un contrat de 8h hebdomadaire à Mme Thaurin Estelle pour le remplacement de Mme Leroy Brigitte qui est en arrêt maladie. Le contrat sera un CDD de 3 mois renouvelable qui démarre au 10 juillet 2023.

Délibération 2023-060

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire délègue à Madame la Présidente le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 4 500 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La création des règles comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres s'y afférents.
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions.
- L'embauche temporaire de personnel administratif ou technique en cas d'arrêt ou d'absence.
- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant de Madame la Présidente en cas d'empêchement de celle-ci.

Délibération 2023-061

Le Conseil communautaire délibère afin que la journée effectuée par M. Antoine Thiebaut à la déchetterie le 27 mai 2023 lui soit payée.

4. Compte-rendu France Services

Justine Lecointe, agent d'accueil France Services, a présenté un bilan de la deuxième année de fonctionnement de la France Services.

Il a été annoncé un bilan de fréquentation par mois, par partenaires (le plus demandé), par communes dont les habitants viennent le plus, par tranche d'âge ainsi qu'un bilan financier. On constate une augmentation de plus de 34% de la fréquentation par rapport à la première année.

Il a été affiché les dates des prochaines permanences pour 2023, et il a été dit que quelques permanences ont été effectuées mais pas autant que souhaitées. Les usagers doivent appeler la France Services pour prendre rendez-vous pour une permanence.

5. PLUi (et PLU d'Osmoy)

Information : le Roll-up expliquant le déroulé du PLUi va arriver vendredi 7 juillet, GeoStudio avance sur la production technique du diagnostic afin d'organiser des ateliers pour les élus fin septembre/début octobre.

Délibération 2023-063

Le Conseil Communautaire autorise Mme la Présidente à signer les paiements à la société GeoStudio aux différentes étapes d'avancement du PLUi.

Délibération 2023-064

Afin de respecter les étapes de publication de l'enquête publique qui concerne le PLU d'Osmoy, le conseil autorise Mme la Présidente à signer les deux devis de publications des journaux Paris-Normandie et Le Réveil de Neufchâtel pour un montant respectif de 497,28 € et 517,68 €.

6. POINT SUR LA VENTE DU LOCAL DES AMBULANCES ET ACHATS

Un compromis pour la vente du local des ambulances a été signé, la vente se fera fin septembre.

Délibération 2023-062

Le Conseil communautaire autorise Mme la Présidente à effectuer une Décision Modificative du Fonctionnement vers l'Investissement pour un montant de 55 000 € au compte 60628 ainsi que du chapitre 2313 vers le chapitre 21 d'un montant de 100 000 €.

Délibération 2023-069

Le conseil communautaire autorise Mme la Présidente à effectuer la décision modificative suivante

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2188 (21): Autres immobilisations		28138 (040) : Autres	
corporelles	84,00	constructions	84,00
Total dépenses :	84,00	Total recettes:	84,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-84,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	84,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes:	0,00

m . In/	0.1.00	Total Depatton	84,00
Total Dépenses	84,00	Total Recettes	04,00

Délibération 2023-065

Le Conseil Communautaire délibère pour que l'hôtel communautaire soit situé au 9 rue des granges 76660 Londinières qui est acheté par la Communauté de Communes.

1 voix contre

Délibération 2023-066

Le Conseil communautaire autorise Mme la Présidente à faire appel à un architecte sur les différents dossiers en cours.

6. QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2023-067

Le Conseil communautaire autorise Mme la Présidente à faire effectuer les travaux nécessaires dans les locaux occupés par la VIMO situé sur la Zone d'Activité.

Contrat de territoire 2023-2027

Des fiches actions ont été distribuées à chaque commune présentes. Mme la Présidente a donné des exemples pour lesquels les projets pourraient faire part du contrat de territoire, tel que l'extension de la maison de santé.

Un taux a été négocié par le département et la région, pouvant aller jusqu'à 80 %

Inauguration

Mme la Présidente rappelle aux conseillers communautaires que l'inauguration de la gendarmerie va avoir lieu le 12 juillet prochain, et les invite à répondre à l'invitation reçue.

Repas de rentrée

Mme la Présidente informe de la date du repas qui conviera tous les conseillers communautaires, le personnel ainsi que leur conjoint. Le repas aura lieu le 6 octobre.

Intervention

Mme Carnet informe la conseil qu'elle est à la recherche d'un.e secrétaire de mairie à compter de fin juillet. Le poste est à compléter sur le SIVOS Bailleul-Baillolet-Clais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00
De ce qui a été dit, il a été dressé le présent procès-verbal

Page 7 sur 7